



HAL
open science

Les Trales (Traleis) dans les sources hellénistiques : des communautés militaires en mouvement.

Dan Dana

► **To cite this version:**

Dan Dana. Les Trales (Traleis) dans les sources hellénistiques : des communautés militaires en mouvement.. *Söldner und Berufssoldaten in der griechischen Welt. Soziale und politische Gestaltungsräume*, pp.143-165, 2022, 978-3515133128. hal-03899785

HAL Id: hal-03899785

<https://hal.science/hal-03899785>

Submitted on 15 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Trales (*Traleis*) dans les sources hellénistiques : des communautés militaires en mouvement

La documentation sur les Thraces¹ dans les armées hellénistiques étant extrêmement abondante², en particulier dans le domaine lagide avec son incomparable documentation papyrologique³, j'ai choisi de consacrer une étude à la peuplade énigmatique des Trales (Τραλειῆς), sur laquelle les sources sont à la fois parcimonieuses et ambiguës. Leur appartenance ethnique, disputée entre Thraces et Illyriens, d'après les sources antiques, a été longtemps débattue par les historiens modernes⁴. Le réexamen des sources littéraires, qui consistent en quelques mentions sporadiques, sera mené en parallèle avec celui du dossier épigraphique, qui a l'avantage de s'agrandir. Dans ce dernier cas, on ne connaissait, jusqu'il y a assez récemment, que trois documents : deux décrets de Samothrace, sous le règne de Ptolémée III, et les fameux accords de Pergame entre Eumène I^{er} et des soldats révoltés. Or, le dossier épigraphique a été enrichi par l'apport essentiel de deux inscriptions récemment publiées : la dédicace du début du II^e s. d'un groupe de militaires à Drama, comportant pour la première fois des données onomastiques qui dessinent l'identité ethno-culturelle des Trales ; la mention d'un *koinon* militaire à Alexandrie d'Égypte, sous Ptolémée IV Philopatôr, qui confirme l'origine thrace de cette peuplade. Ce dossier renouvelé permet de mieux connaître une population qui a fourni des renforts à Alexandre et des groupes de mercenaires aux principales armées hellénistiques (antigonide, attalide, lagide, séleucide), tout particulièrement au III^e s. et au début du siècle suivant. Il offre également l'occasion d'interroger les clichés anciens et modernes sur les Thraces⁵ comme sur les « mercenaires », afin de mettre leur recrutement et leur spécialisation dans une perspective plus large. Le cas des Trales, qui se laissent entrevoir dans un double mouvement, à la fois géographique et en

¹ Sauf mention contraire, toutes les dates s'entendent avant notre ère. Les traductions des textes littéraires sont celles de la CUF. Je remercie vivement Jean-Yves Carrez-Maratray (Paris) de m'avoir envoyé une photo de la dédicace du *Boubasteion* d'Alexandrie.

² Sur les Thraces dans les armées hellénistiques, voir, entre autres : Griffith 1935, 253–254 ; Launey 1949-1959, 366–398 (synthèse) et 1191–1203 (catalogue de noms), avec l'ensemble du dossier à son époque ; Dana 2011 (en exploitant les données onomastiques).

³ La prosopographie de Velkov & Fol 1977 sur les Thraces en Égypte (avec les critiques de Bingen 1983) est à présent dépassée ; sur les origines des clérouques ptolémaïques, dont des nombreux Thraces, voir Bagnall 1984 ; sur les communautés thraces dans l'Arsinoïte, voir Dana 2017. L'auteur de ces lignes et Csaba La'da (Kent University) préparent une nouvelle prosopographie commentée des Thraces dans l'Égypte ptolémaïque.

⁴ Sur les Trales, voir les mentions rapides ou détaillées de : Reinach 1909, 55–59 (la confusion avec l'Illyrie) ; Berve 1926, I, 136 ; Polaschek 1937 ; Launey 1949-1950, I, 398–402 (dossier complet à son époque) (et réimpr. 1987, II, *Add.*, p. 1099) ; Detschew 1957, 518–520 (une partie des sources) ; von Bredow 2002 ; Koukouli-Chrysanthaki 2006, 62–67 ; Abd El-Fattah & Abd El-Maksoud & Carrez-Maratray 2014, 158–159 ; Zannis 2014, 308–309, 494–495 ; Juhel 2015, 88–89 et 98–100.

⁵ Les Thraces attestés dans le monde grec par de très nombreuses mentions épigraphiques et papyrologiques sont pour les Modernes – influencés par les mentions littéraires – soit des esclaves, soit des « mercenaires ». La situation est pourtant infiniment plus complexe.

tant que « normalisation » de leur corps dans le cadre des armées hellénistiques, peut enrichir le dossier sur l'évolution particulière des communautés militaires à l'époque hellénistique, loin des clichés sur des populations barbares dont la seule vocation était de rester de purs mercenaires.

I. Les sources littéraires : mentions éparses

Au sujet des Trales, les historiens modernes hésitent entre une origine thrace ou illyrienne, sur la foi des textes littéraires – où les deux attributions ethniques sont mentionnées⁶ –, voire envisageaient une solution intermédiaire, celle d'une population mixte, thraco-illyrienne⁷. Vers le milieu du siècle dernier, Marcel Launey déplorait encore l'état des connaissances sur cette peuplade, « dont malheureusement les affinités ethniques ne sont pas bien déterminées »⁸. Si l'origine thrace était parfois privilégiée – également en raison de la tenace réputation martiale des Thraces⁹ –, la preuve absolue manquait encore. Pourtant, Olivier Masson notait déjà, à propos de l'anthroponyme Τραλις, présent avec d'autres noms de facture thrace parmi les noms de militaires attalides de Lilaia de Phocide : « je doute qu'on doive rattacher les Trales au groupe illyrien »¹⁰.

Leur première mention littéraire serait un fragment des *Philippika* de Théopompe (*FGrHist* 115 F 377, Τράλλ<ε>ις), malheureusement sans aucun contexte¹¹. Cependant, leur première mention chronologique, évoquée par Plutarque lorsqu'il présente le retour d'Asie d'Agésilas, daterait ni plus ni moins du règne de Xerxès (485-465), qui aurait fait des cadeaux aux Trales (οἱ δὲ καλούμενοι Τράλλεις, οἷς καὶ Ξέρξης ἔδωκεν, ὡς λέγεται, δῶρα, τῆς διόδου

⁶ Thraces (ou habitant en Thrace) : Plut., *Ages.* 16.1.2 (et *Apophth. Lac.*, *Ages.* 42) ; Dioid. 17.65.1 ; Strab. 14.1.42 (C. 649) ; Hesych., s.v. Τραλλεῖς (T 1241). Illyriens : Liv. 27.32.4 (*Illyriorum id est genus*), 31.35.1, 33.4.4 (*Thracumque et Illyriorum*) ; Steph. Byz., s.vv. Βῆγης (πόλις Τράλλεων. οἷτοι δὲ τῶν Ἰλλυριῶν μοῖρα), Βόλουρος (πόλις τῶν ἐν Ἰλλυρία Τράλλεων. « μοῖρα γὰρ τῶν Ἰλλυριῶν Βῆγης καὶ Βόλουρος ») et Τραλλία. Pour les opinions tout aussi divergentes des historiens modernes, voir Polaschek 1937, 2091–2092 ; Detschew 1957, 520. On ignore la raison de la confusion chez Tite-Live ; chez Étienne de Byzance, il doit s'agir soit d'une source commune, soit d'une confusion tardive entre l'antique Illyrie et le grand Illyricum de l'Empire tardif.

⁷ Cette double attribution reflète la vision assez nebuleuse des « barbares » du Nord qu'ont la plupart des Modernes. La toponymie et l'anthroponymie montrent pourtant qu'il s'agit de populations qui n'étaient pas apparentées, mais qui connaissaient une forte diversité interne.

⁸ Launey 1949-1950, I, 398.

⁹ Ainsi Hdt. 5.6 ; Thuk. 7.29.4 ; à l'époque impériale, Veg. *mil.* 1.28.

¹⁰ Masson 1993, 166 n. 22. Il est question de plusieurs décrets de Lilaia de Phocide (*FD* III.4 132-135), octroyant la proxénie et d'autres privilèges aux contingents d'une garnison envoyée par Attale I^{er}, au cours de la première guerre de Macédoine, probablement vers 208. Selon l'observation pertinente de Masson, les mercenaires qualifiés de « Mysiens » ne sont point des « Barbares hellénisés » venus de Mysie, puisqu'ils portent un « pseudo-ethnique » caractérisant un corps spécialisé de cavaliers ; il constate ainsi que certains d'eux portent des noms plus ou moins clairement macédoniens, tels Ἀρύββας, Ἀττίνας et Βύττακος, et remarque le patronyme thrace Τραλις (*FD* III.4 132, col. III, l. 14). D'autres Thraces dans ces listes : Bithys, fils de Kléon, de Bisanthè (*FD* II.4 133, col. II, l. 28) ; [---], fils de Bithys, de Thessalonique (*FD* III.4 134, col. I, l. 25) ; Μακρόν, fils d'Amatokos, de Pergame (*FD* III.4 133, col. II, l. 21).

¹¹ Steph. Byz., s.v. Τραλλία · μοῖρα τῆς Ἰλλυρίας. λέγονται καὶ Τράλλοι, καὶ Τράλλεις παρὰ Θεοπόμῳ. λέγεται καὶ Τραλλικὴ καὶ Τράλλα. ἔστι καὶ Τράλλιον Βιθυνίας, ἣ καθήκει πρὸς τὸν Ἀστακηνὸν κόλπον. τὸ ἐθνικὸν τούτου Τράλλιοι.

μισθὸν ἤτουν τὸν Ἀγησίλαον ἑκατὸν ἀργυρίου τάλαντα καὶ τοσαύτας γυναῖκας)¹². D'après la biographie rédigée par Plutarque, le roi spartiate Agésilas, rappelé d'Asie au début de l'été 394, franchit l'Hellespont et traverse le Sud de la Thrace ; alors que toutes les peuplades thraces le laissent passer et lui fournissent une escorte, seuls les Trales lui demandent des cadeaux en argent et en femmes, avant qu'ils ne soient vaincus par le roi spartiate lors d'une bataille. Cela incitait déjà les commentateurs, tel Marcel Launay, à les localiser dans la région de la vallée supérieure du Nestos, au Sud de la Thrace.

En recoupant les sources littéraires et épigraphiques, on arrive à une douzaine de mentions des Trales à partir d'Alexandre et jusqu'au début du II^e s., dans les armées hellénistiques des quatre grands royaumes issus de son héritage ; autant dire que leur évolution historique commence à être mieux connue¹³.

Date	Roi	Région/bataille	Trales (effectifs)	Autres troupes	Source
330	Alexandre le Grand	Renforts envoyés par Antipatros	3000 (ou 3500)	600 cavaliers thraces	Diod. 17.65.1 ; cf. Curt. 5.1.41
263-241	Eumène I ^{er}	Attaleia (Lydie), sous les ordres d'Oloïchos	inc.	fantassins, cavaliers	<i>IvP</i> I 13 = <i>OGIS</i> 266
240-221	Ptolémée III Évergète (ou la cité de Samothrace)	Chôrion (Pérée de Samothrace)	inc.	fantassins, cavaliers	<i>IG</i> XII.8 156 = <i>Syll.</i> ³ 502
240-221	Ptolémée III Évergète (ou la cité de Samothrace)	Chôrion (Pérée de Samothrace)	inc.	fantassins, cavaliers	<i>AJPh</i> 60, 1939, 452–458
fin du III ^e s.	Ptolémée IV Philopatôr	Alexandrie (Égypte)	inc.	Masyles venus de Libye, « Perses », Cyrénéens	<i>AncSoc</i> 44, 2014, 151–161
209	Philippe V	Élis (Élide)	inc.		<i>Liv.</i> 27.32.4
199	Philippe V	Lyncus (Macédoine)	400	300 Crétois	<i>Liv.</i> 31.35.1
197	Philippe V	Cynoscéphales (Thessalie)	2000	2000 Thraces	<i>Liv.</i> 33.4.4
début du II ^e s.	Philippe V (?)	Drama (Macédoine Orientale), sous les ordres de Brasis (?), fils de Doulès	petit groupe		<i>SEG</i> LVII 577
190	Eumène II	Magnésie du Sipyle (Asie Mineure)	500	500 Crétois	<i>Liv.</i> 37.39.10
190	Antiochos le Grand	Magnésie du Sipyle (Asie Mineure)	1500	1500 Crétois, 1000 Neo-Crétois, 1500 Cariens et Ciliciens	<i>Liv.</i> 37.40.8 (cf. <i>App.</i> , <i>Syr.</i> 32)
189	Attale II	Mont Olympe (Galatie) (campagne de Cn. Manlius Vulso contre les Galates)	?	Crétois, Thraces	<i>Liv.</i> 38.21.2

¹² Plut., *Ages.* 16.1.2 (et *Apophth. Lac.*, *Ages.* 42) ; voir Archibald 1998, 124. L'histoire de leurs rapports avec Xerxès est sans doute une invention.

¹³ Leur recrutement dans les armées hellénistiques est similaire à celui d'autres peuplades au Nord de la Macédoine, pour la plupart thraces, comme les Agrianes (infanterie légère, voir Launey 1949–1950, 404–407 ; Hatzopoulos 2001, 69–70 ; un seul exemple en Égypte : PP X E2) ; voir également le cas des Péoniens (Launey 1949–1950, 402–404 ; quatre exemples en Égypte : PP X E1928-1931).

À partir d'Alexandre, les Trales commencent à être cités assez régulièrement parmi les contingents des armées royales hellénistiques. En 330, quand le Conquérant quitte Babylone, il est rejoint par des renforts envoyés par Antipatros, sous les ordres d'Amyntas fils d'Androménès : les sources font état de 6000 fantassins et 500 cavaliers macédoniens – et, « de Thrace », 600 cavaliers ainsi que 3000 Trales¹⁴.

Dans l'armée antigonide, Tite-Live nous renseigne à trois reprises sur la présence des Trales dans l'armée de Philippe V (221-179), lors des ingérences romaines dans les Balkans : en 209, à l'occasion de la campagne contre Sulpicius, en Élide, les Trales affrontent les Étoliens¹⁵ ; en 199, 400 Trales et 300 Crétois participent à la bataille de Lynceus, au Nord-Ouest de la Macédoine¹⁶ ; en 197, 200 Trales (des peltastes)¹⁷ participent à la bataille de Cynoscéphales contre Flamininus¹⁸. Ce sont de petits contingents d'appui, pour des opérations mobiles de harcèlement. On peut raisonnablement ajouter le groupe de Trales de la dédicace de Drama, toujours en contexte antigonide (*infra*, II.3).

Dans l'armée attalide, les Trales figurent parmi les contingents impliqués dans les accords avec Eumène I^{er} (*IvP* I 13 = *OGIS* 266 ; *infra*, II.2) ; que sous Eumène II, lors de la bataille de Magnésie du Sipyle (190), 500 Trales et 500 Crétois servent comme auxiliaires sur le flanc droit¹⁹.

Dans l'armée séleucide, à la même bataille de Magnésie du Sipyle, Antiochos le Grand place 1500 Crétois et 1500 Trales sur le flanc droit²⁰. Ces deux corps ne devaient pas s'affronter directement.

Enfin, dans le royaume lagide, les Trales sont attestés depuis peu dans une dédicace du *Boubasteion* d'Alexandrie (*infra*, II.4) ; il convient d'ajouter peut-être les deux mentions de Samothrace, qui pourraient concerner aussi bien des contingents lagides que des mercenaires engagés par la cité nord-égéenne pour défendre son territoire sur le continent (*infra*, II.1).

Même la graphie de leur nom a été débattue par les Modernes. Dans les sources littéraires, où il est par ailleurs assez corrompu (d'où les émendations des éditeurs)²¹, l'ethnique présente normalement la gémiation (Τραλλεῖς ; lat. *Tralles*), sans doute par contamination livresque avec le nom de la plus célèbre ville de Carie (Τράλλεις), dont

¹⁴ Diod. 17.65.1 ; un chiffre légèrement différent accompagne un ethnique générique chez Curt. 5.1.41 (3500 fantassins thraces). À mon avis, les cavaliers thraces doivent être originaires des confins du royaume macédonien, et pas de la Thrace propre.

¹⁵ Liv. 27.32.4.

¹⁶ Liv. 31.35.1.

¹⁷ Sur la tradition des peltastes thraces, voir Best 1969.

¹⁸ Liv. 33.4.4.

¹⁹ Liv. 37.39.10. Sur les Trales dans l'armée attalide, voir Hansen 1947, 212.

²⁰ Liv. 37.40.8 ; App., *Syr.* 32. Sur les Trales dans l'armée séleucide, voir Bar-Kochva 1976, 51, 166, 171.

²¹ À titre d'exemple, τρωχαλεῖς et τρωαδεῖς (certains mss. de Plutarque), τραλλεῖς et τραλεῖς (mss. de Diodore), τράλλεις (mss. d'Étienne de Byzance).

Strabon rapporte par ailleurs qu'elle serait une fondation des Argiens et de certains Thraces, les « Tralles »²² – opinion généralement rejetée par les historiens modernes. En revanche, dans les inscriptions, le nom de cette peuplade est toujours écrit sans gémation. Il convient donc de choisir comme graphie de leur nom celle des sources directes, d'époque hellénistique, où la gémation est absente : on écrira donc partout Τραλεῖς, les Trales. Des deux autres mentions littéraires sur les Trales, seule la première apporte des données historiques. Il s'agit d'une notice du lexique d'Hésychios d'Alexandrie (tirée du lexique perdu de Diogénianos ?)²³, qui présente les Trales comme des mercenaires thraces utilisés par les rois pour l'accomplissement des basses besognes – les meurtres ordonnés par les rois²⁴. Enfin, les Trales sont cités par Jamblique, ensemble avec les Galates « et la plupart des barbares », comme des peuples qui transmettent à leurs enfants la croyance dans l'immortalité de l'âme ainsi que la vaillance devant les dangers, dans un cliché moralisateur²⁵.

Selon l'intuition juste d'Adolphe-Josèphe Reinach, « l'emploi des Tralliens dans les monarchies hellénistiques a même dû être beaucoup plus étendu que ces textes ne permettraient de le supposer »²⁶. En plus des mentions littéraires sporadiques, vu le naufrage de la plupart de la littérature hellénistique, les Trales n'étaient attestés jusqu'assez récemment que dans trois inscriptions, deux de Samothrace et une de Pergame.

II. Les inscriptions : des moments, des places, des évolutions

1. Le dossier de Samothrace

Ce dossier comporte deux décrets contemporains de Samothrace, en l'honneur d'officiels lagides sous Ptolémée III Évergète (240-221) :

(I) dans le premier décret, inclus dans les *IG*, Carl Fredrich transcrivait au début de la l. 12 βραδέσιν, étant suivi par Wilhelm Dittenberger dans la *Syll.*³ ; c'était en effet une proposition

²² Strab. 14.1.42 (C. 649) : κτίσμα δέ φασιν εἶναι τὰς Τράλλεις Ἀργείων καὶ τινῶν Θρακῶν Τραλλίων, ἀφ' ὧν τοῦνομα. Voir Biffi 2009, 215–216 (sans opinion) ; Paunov & Roxan 1997, 278, suivis par Zannis 2014, 309 n. 480 (« peut-être une allusion à la participation des mercenaires thraces d'Alexandre le Grand à une refondation »). Sur la refondation hellénistique de Tralleis (sous le nom de Séleukeia, cf. Pline l'Ancien, *NH* 5.108), voir Cohen 1995, 265–268. Dans un catalogue d'initiés de Tralleis à Samothrace du I^{er} s., le premier porte un nom thrace (*IG* XII.8 190 b = *I. Samothrace* 47, ll. 36–48) : Τραλλιανο[ί]· μυστῆς [ε]ἰδσεβῆς [ὁ] κατα(γ)γε[λ]εὺς τοῦ [ί]εροῦ καὶ στ[ε]φανείτου ἀγῶνος τῶν Πυθ[ί]ων καὶ ἱεραγωγὸς Ἀματοκος [Δ]ημητρί[ου ---].
²³ Hesych., s.v. Τραλεῖς (T 1241)· οὕτως ἐκαλοῦντο μισθοφόροι Θραῦκες τοῖς βασιλεῦσιν, οἱ τὰς φο[ι]νικὰς χρεῖας πληροῦντες. La notice d'Hesych., s.v. Τραλλόν· πικρόν (« cruel, violent ») pourrait être en rapport avec la réputation des Trales.

²⁴ Cf. déjà le massacre perpétré à Mycalessos en Béotie par des mercenaires thraces (Thuk. 7.29.4, qui qualifie ce peuple de φονκώτατον, « avide de sang, particulièrement sanguinaire »). Vers 259, Ptolémée dit « d'Éphèse », héritier présomptif de Ptolémée II ayant fait défection, est tué à Éphèse par ses soldats thraces (Athen. 593 AB : ὑπὸ Θρακῶν ἐν Ἐφῆσῳ ἐπιβουλεωμένου τοῦ Πτολεμαίου) ; voir Bagnall 1976, 170–172 ; Oikonomides 1984.

²⁵ Iambl., v. P. XXX, 173 ; ici, les Tralles sont cités à la place de l'ethnique générique des Thraces. Pour la graphie, Deubner donne Τράλλεις (d'après la conjecture de Scaliger), alors que les mss. ont τραλις.

²⁶ Reinach 1909, 56.

d'Ulrich von Wilamowitz-Moellendorf, synonyme de ὑστεροῦσιν, « eis qui non in tempore veniebant », conjecture qu'il avait proposée au premier éditeur Otto Kern (1893). Intrigué par ce terme *hapax*, Louis Robert demanda à Günther Klaffenbach d'en vérifier la lecture ; ce dernier lui envoya également un estampage, ce qui permit à Robert de lire l'ethnique Τραλέσιν et de reconnaître des mercenaires thraces²⁷. Dans ce décret, qui octroie la citoyenneté au Spartiate Hippomédon fils d'Agésilaos, stratège de l'Hellespont et de la Thrace, il est question d'avancer de l'argent pour la solde des Trales – εἷς τε τοὺς μισθοὺς [τοῖς] | Τραλέσιν (ll. 11-12)²⁸ ;

(II) le second décret, publié en 1939, honore Épínikos, préposé à Maronée (Ἐπίνικος ὁ τεταγμένος ὑπὸ τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου ἐπὶ Μαρωνείας). Épínikos était déjà citoyen de Samothrace, soit par naissance, soit par naturalisation pour des services antérieurs²⁹. Les premiers éditeurs lisaient au début de la l. 36 βραδέσιν, sur la foi de la première inscription, terme corrigé aussitôt en Τραλέσιν par Mikhaïl Rostovtzeff et Louis Robert, sur la base du premier décret³⁰. Ce texte comporte une formulation similaire à celle du premier, avec la même précision toponymique – εἷς τοὺς μισθοὺς τοῖ[ς] διαφυλάξασιν | Τραλέσιν τὸ Χωρίον (ll. 24-26)³¹.

Comme le montre Léopold Migeotte, ces deux « décrets jumeaux » (cf. L. Robert) sont inséparables³², car chacun rend hommage à un officier établi par les Lagides dans les régions de la Thrace et de l'Hellespont, faisant allusion à des événements analogues et contenant des formules semblables (je reprends ici la traduction de Ph. Gauthier) :

– décret I (ll. 14, 8-11) « Attendu qu'Hippomédon, fils d'Agésilas, Lacédémonien, qui a été établi par le roi Ptolémée stratège de l'Hellespont et des régions de la Thrace (...) et (attendu qu')il pourvoit en tout à la sécurité du Fort (τὸ Χωρίον), envoyant pour en assurer la garde des soldats, cavaliers et fantassins, des traits et des catapultes ainsi que les servants de ces

²⁷ Robert 1935, 425–427, Pl. XXVII (= *OMS*, I, 182–184, Pl. II). La correction de Robert est signalée par Roussel 1939, 134 (des mercenaires thraces que la cité avait pris à sa solde) et dans *IG XII Suppl.*, p. 148. Voir aussi Fraser 1960, 39–40, Appendix I (Pl. III), qui écrit pourtant Τραλλέσιν ; *IThrAeg* TE 63 ; Juhel 2015, 81, transcrit [Τ]ρά[λ]εσιν.

²⁸ *IG XII.8* 156 = *Syll.*³ 502, face A, avec la correction de Robert (voir note 27).

²⁹ Sur ce personnage, voir Paschidis 2008, 415, n° D52 ; il date pourtant le décret d'Épínikos peu avant celui d'Hippomédon (car le stratège n'est pas mentionné), ce qui n'est pas assuré.

³⁰ Bakalakis & Scranton 1939, 452–458 ; correction de Rostovtzeff 1940, 207–208 (et « Addendum » de C. B. Welles, p. 208). D'autres mentions : J. et L. Robert, *BÉ*, 1939, 298 ; 1940, 105 ; 1942, 139 ; 1950, 25, p. 129 ; Robert 1974, 85–89 (= *OMS*, VI, 307–310) ; *IThrAeg* TE 64 ; Juhel 2015.

³¹ Voir note 30.

³² Cf. Robert 1963, 77–79 (= *OMS*, VI, 616–618). D'autres commentaires : Fraser 1960, 7–11 ; Gauthier 1979 ; Migeotte 1984, 235–238, n° 68 ; Psoma 2008, 133–134 (date : 228–225). Sur le sort de la Pérée de Samothrace au début du III^e s. et l'apparition de points fortifiés (du type *ochyrōma* et *chōrion*) sous domination ptolémaïque, voir Psoma 2008, en partic. 130–131.

machines » ; (ll. 11-14) « et (attendu que), prié de consentir une avance pour régler la solde des Trales, il a versé de l'argent, voulant accéder toujours aux demandes de la cité »³³ ;
 – décret II (ll. 15-23) « et alors que les districts du Fort se trouvaient en état de guerre du fait des Barbares, (attendu qu')il a employé tout son zèle et toute son ardeur à en assurer le salut, ayant envoyé des soldats qui assureront la garde, des catapultes et des traits, ainsi que les servants de ces machines » ; (ll. 23-34) « et (attendu que), prié d'avancer de l'argent pour la solde des Traleis qui assureront la garde du Fort, il a consenti, désirant agir conformément à l'attitude du roi et aux bienfaits antérieurement rendus pour lui ; et (attendu qu')une ambassade lui ayant été envoyée, il a prêté de l'argent sans intérêt pour constituer un fonds de blé, dans des circonstances critiques... »³⁴.

Les deux documents³⁵ se situent entre 240 et 221, bien après l'invasion galate ; les barbares évoqués doivent être plutôt des Thraces, sans exclure pourtant les Galates du royaume de Tyllis. Les ἐγχώρια μέρη constituent la Pérée Samothracienne (et pas l'île), pour la défense de laquelle les citoyens de Samothrace sollicitent l'aide du commandant militaire lagide Épinikos, préposé à Maronée. Dans le décret pour Hippomédon, χωρίον désigne un fortin, tout comme, dans le décret pour Épinikos, est mentionné un χωρίον gardé par des Traleis, dans la Pérée³⁶. On comprend ainsi que dans la Pérée de Samothrace se trouvaient des points d'appui fortifiés contre les Thraces, mais aussi des colons pour exploiter ces domaines ; les deux décrets attestent avec les mêmes détails le déploiement d'une force militaire composite pour protéger la Pérée d'une invasion barbare.

Selon Robert, « Hippomédon a avancé de l'argent aux Samothrakiens pour la solde des Traleis ; il semble que les Samothrakiens avaient engagé d'eux-mêmes pour assurer leur sécurité une troupe de ces mercenaires » ; il exclut donc l'autre possibilité, celle de l'existence d'un corps de Trales envoyés par Hippomédon. Cette explication des rapports entre Hippomédon, les Trales et Samothrace a été acceptée par les commentateurs ultérieurs³⁷,

³³ (...) [ἐπειδὴ Ἰππομέδων] Ἀγησιλάου Λακεδαιμόνιος ὁ ταχθεὶς ὑπὸ τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου στρατηγὸς | τοῦ Ἑλλησπόντου καὶ τῶν ἐπὶ Θράκης τόπων (...) | τῆς τε κατὰ τὸ χωρίον ἀσφαλείας πᾶσαν | πρόνοιαν [ποιεῖ]ται ἀποστέλλων τοὺς διαφυλάζοντας ἵππεις [τε καὶ] |¹⁰ πεζοὺς στρατιώτας καὶ βέλη καὶ | καταπάλα[ς καὶ] | τοὺς χρησομένους τούτοις, εἷς τε τοὺς μισθοὺς [τοῖς] | Τραλέσιν ἀξιοθεὶς προδανεῖσαι | χρήματα ἔδω[κεν], | βουλόμενος ὑπακούειν πάντα τὰ ἀξιούμενα [ἀεὶ] | τῆι πόλει κτλ.

³⁴ (...) ἀξιοθεὶς τ[ε] δανεῖσαι χρήματα εἰς τοὺς μισθ²⁵οὺς τῶ[ς] διαφυλάξασιν | Τραλέσιν τὸ Χωρίον | ὑπήκουσεν βουλόμενος ἀκόλουθα | πράττειν τῆι τοῦ βασιλέως αἰρέσει καὶ τοῖς προὔπηργμένοις |³⁰ [πα]ρ' α[ὐ]τ[ο]ῦ [φ]ιλανθρώποις πρὸς | [τ]ῆν [πό]λιν πρε[σ]β[ε]ίας τε ἀποσταλείσης πρὸς αὐτὸν ἐδά[ν]εισεν | χρήματα ἄ[το]κα εἰς σι[το]θ[ε]σί[αν] ἐν καιροῖς ἀναγκαίοις | [---].

³⁵ Selon Robert 1963, 79 (= *OMS*, VI, 618), pour les Samothrakiens l'expression « le *chôrion* » flotte entre l'appellatif et le toponyme, étant « Le Fort », « la forteresse » de la Pérée, et non un point fortifié de l'île.

³⁶ Sur la Pérée de Samothrace au III^e s., voir Roussel 1939.

³⁷ Robert 1935, 427 et n. 3 (= *OMS*, I, 184 et n. 3) ; Migeotte 1984, 237. Il explique ainsi la distinction entre les soldats et les équipements envoyés par les officiels, d'une part, et les Trales, d'autre part, pour la solde desquels la cité manquait d'argent.

même si on ne peut pas exclure la seconde possibilité. Dans les deux cas, l'on constate une présentation successive de moyens militaires pour assurer la sécurité du « Fort » (cavaliers, fantassins, projectiles, catapultes et leurs spécialistes), avant la mention finale des Trales. Dans un cas comme dans un autre, les Trales restent à la charge de la cité.

Le contrôle lagide s'exerce au Nord de l'Égée après 246 jusqu'à la fin du III^e s. et concerne Lesbos, Samothrace, l'Hellespont (autour de Lysimacheia) et la Thrace Égéeenne, avec des gouverneurs attestés à Aïnos et Maronée³⁸. Ce district était dirigé par le stratège de l'Hellespont et de la Thrace, tel Hippomédon, et contrôlait ces franges septentrionales de l'Empire lagide grâce à des garnisons, aux ordres d'un ἐπὶ τῆς πόλεως – comme Ἐρίνικος, préposé à Maronée. Si Ἐρίνικος, subordonné d'Hippomédon, est inconnu par ailleurs, quelques autres sources mentionnent le nom et la titulature du Lacédémonien (*PP* VI 14605 = X 1316)³⁹. Défini, dans le décret de Samothrace, comme Λακεδαι[μόνιος ὁ ταχ|θεὶς ὑπὸ τ]οῦ βασιλέως Πτολεμαίου στρατ[ηγὸς | τοῦ Ἑλ]λησπόντου καὶ τῶν ἐπὶ Θράκιῃς τόπων⁴⁰, il est dit ailleurs ὁ Λακεδαιμόνιος ὁ νῦν ἐπὶ Θράκιῃς καθεστάμενος ὑπὸ Πτολεμαίου⁴¹, étant nommé à deux reprises dans un papyrus datant probablement de 219⁴², qui évoque aux ll. 8-9 des affaires au Nord de l'Égée – ἐν τοῖς κατὰ Λέσβον καὶ Θράκιην | τόποις.

2. Accords de Pergame

Dans les célèbres accords entre Eumène I^{er} (263-241) et des soldats révoltés⁴³, les Trales reviennent à deux reprises, à la l. 23, où il est question d'Ὀλώϊχος (nom macédonien⁴⁴) καὶ οἱ ὑφ' αὐτὸν Τραλεῖς, et à la l. 59 (καὶ Τράλεσιν). Il s'agit d'une ὁμολογία avec les mercenaires en garnison dans deux fortins :

- à Philétairiea (près du mont Ida, entre la Troade et la Mysie), où se trouvaient le stratège Paramonos⁴⁵, avec les ἡγεμόνες et les στρατιῶται/ἔμμισθοι, mais aussi le phourarque Arkès (et des φρουροί) ainsi que Philônides et les ἄμισθοι (soldats sans solde) ;
- à Attaleia en Lydie (près de Thyatire)⁴⁶, où se trouvaient le stratège Polylaos, avec les ἡγεμόνες et les στρατιῶται/πεζοί, ainsi que l'hipparque Attinas et ses cavaliers et, enfin, Olôichos et les Trales.

³⁸ Bagnall 1976, 159–168 ; Avram 2003, 1208–1209.

³⁹ Après 241, à la mort de son cousin Agis IV, Hippomédon quitte sa patrie pour se mettre au service de Ptolémée Évergète.

⁴⁰ *IG* XII.8 156, ll. 3-4.

⁴¹ Télès, *De fuga*, p. 23 Hense².

⁴² *P. Tebt.* I 8, ll. 47 et 54.

⁴³ *IvP* I 13 = *OGIS* 266 = *Staatsverträge* III 481 ; Griffith 1935, 172–173. Voir le commentaire approfondi de Virgilio 1982 (= Virgilio 1988, 111–151 = Virgilio 2014, 81–102).

⁴⁴ Cf. J. et L. Robert, *BÉ*, 1969, 372 ; 1970, 480 ; 1976, 366 ; 1977, 279 ; O. Masson, *OGS*, II, 470 ; Hatzopoulos 2010, 361–362.

⁴⁵ La stratégie est l'unité militaire d'infanterie (pas un district militaire et administratif).

Ces accords nous font connaître les pétitions (ἀξιώματα) des soldats en service dans deux garnisons qui portent des noms dynastiques attalides. Selon le commentaire avisé de Biagio Virgilio, il s'agit, plutôt que de soldats séleucides passés sous contrôle attalide après 261 (date de la victoire de Sardes d'Eumène I^{er} contre Antiochos I^{er}), d'une rébellion des mercenaires et soldats de deux garnisons, précisément après la victoire de Sardes. Les Trales sont donc attestés à Attaleia de Lydie, qui a été localisée sur la colline Jaran Tepe près de Selçikli, dans la fertile vallée supérieure du Lycos⁴⁷, près de Thyatire (encore séleucide). Le statut exact de Philétaireia et d'Attaleia reste indéfini à cette époque, et l'on peut hésiter entre de simples fortins (φρούρια) ou des colonies militaires (κατοικία). Virgilio estime pourtant qu'il s'agit de soldats installés avec leurs familles et leurs biens, mais pas encore des colonies militaires. On peut toutefois constater une diversité d'unités/contingents, avec des corps particuliers à Attaleia (les Trales), aux côtés des corps réguliers de la stratégie⁴⁸.

La présence des Trales dans les armées séleucide et attalide en Asie Mineure doit être placée dans le contexte général de l'emploi considérable des militaires thraces, phénomène qui a pu donner naissance à des colonies militaires, en particulier dans la Phrygie Parorée – ainsi, à Apollonia de Pisidie (Mordiaion) et à Néapolis –, ou à d'autres implantations⁴⁹. Dans la capitale attalide, Pergame, il est intéressant de noter des patronymes thraces dans les listes éphébiques d'époque hellénistique⁵⁰, sans oublier le patronyme d'un militaire mentionné dans l'un des décrets de Lilaia de Phocide : Makrôn, fils d'Amatokos, de Pergame⁵¹. Une inscription récemment publiée, provenant de Yaylakale, dans la région de Yüntdağ (entre Apollonis et Pergame), nous fait connaître le patronyme thrace d'un phrourarque attalide de la première moitié du II^e s.⁵² : Ἐπὶ Δημητρίου φρουράρχου τοῦ κτίσαντος τὸ ἱερόν ἀγαθῇ τύχῃ συνήλθον οἱ πρῶτοι Ἀσκληπιασταί· Δημήτριος Σευθοῦ κτλ. Sans patronyme dans l'intitulé, Démétrios est le fondateur du sanctuaire et le premier à être nommé dans la liste des premiers membres d'une association d'Asclépiastes, qui comporte des noms macédoniens (Κάλας, Μακεδών, Νικάνωρ)⁵³.

En Lydie voisine, d'autres noms thraces sont connus. Tout d'abord, à Apollonis, fondation d'Attale I^{er} mais superposant ou englobant des implantations militaires séleucides,

⁴⁶ Sur Attaleia, voir Cohen 1995, 205–206.

⁴⁷ Qui renvoie vers la composante agraire des colonies militaires attalides.

⁴⁸ Sur l'histoire militaire des Attalides, voir Ma 2013, en partic. 62–75 pour les colons militaires (Mysiens, Macédoniens).

⁴⁹ Voir en dernier lieu Dana 2011, 107–114 et Bru 2017, 31–61.

⁵⁰ Ἀπολλωνίδης Σευθοῦ (Hepding 1910, 423, n° 11, col. II, l. 4) ; [---]στρατος Βιθυος (Kolbe 1907, 454, n° 358, b, l. 4) et [---]ελλμεως (Kolbe 1907, 455, n° 359, l. 2). Ajoutons un patronyme dans un catalogue d'époque impériale : [---]ατος Τηρου (IvP II 570, l. 10).

⁵¹ FD III.4 133, col. II, l. 21.

⁵² Müller 2010, 427 (= SEG LX 1332).

⁵³ Sur les *katoikiai* macédoniennes en Asie Mineure, voir Cohen 1991.

un catalogue éphébique du I^{er} s. mentionne par deux fois un certain Démétrios fils de Σαδαλας, dans une liste où L. Robert remarquait la présence des noms macédoniens ; dans un autre catalogue, contemporain, on reconnaît un autre patronyme thrace, Σπαρτοκος⁵⁴. À Hypaipa, un magistrat monétaire d'époque impériale porte un possible nom thrace, Γουρας⁵⁵ ; une épitaphe provenant de la vallée de l'Hermos fournit le nom de Stratonikè fille de Σατοκος⁵⁶ ; ajoutons l'épitaphe de l'épouse d'un certain Δενδουπορις, à Philadelphie de Lydie⁵⁷ ; enfin, des noms thraces sont encore attestés à l'époque impériale dans les familles de notables de Maionia (Lydie) et d'Aizanoi (Phrygie)⁵⁸. Je soulignerais que certains noms caractéristiques comme Γουρας et probablement Δενδουπορις indiquent comme origine géographique la Macédoine Orientale.

Remarquant la présence conjointe de noms thraces et macédoniens, Louis Robert observait que « l'étude, minutieuse et éclairée, des noms macédoniens, permet de voir comment ces noms ont essaimé dans l'Orient grec, à mon avis toujours par les descendants de Macédoniens, et non par une simple mode : ils permettent de fixer les centres de colonisation macédonienne ». À propos de la présence du nom thrace Sadalas comme patronyme d'un éphèbe à Apollonis de Lydie, à côté des noms macédoniens, il émettait deux hypothèses : son porteur aurait été soit un descendant d'une famille de mercenaires thraces, soit « un macédonien de la partie thrace de ce pays, ainsi la région de Philippes »⁵⁹. Comme je l'ai rapidement montré dans un article de 2011, et comme j'ai l'intention de le faire dans une étude plus ample, la seconde possibilité est à privilégier : en effet, les porteurs de noms thraces dans les régions citées ci-dessus doivent être en partie les descendants des militaires thraces ayant participé à la campagne asiatique d'Alexandre, recrutés principalement en Macédoine Orientale, éventuellement en d'autres régions aussi (Thrace occidentale et égéenne), en partie les descendants d'autres Thraces recrutés à plusieurs reprises par les Séleucides et les Attalides, dont les Trales.

Comme je l'ai déjà énoncé, l'appartenance ethnique des Trales, disputée entre Thraces et Illyriens, d'après les sources anciennes, a été longtemps débattue par les historiens

⁵⁴ TAM V.2 1203, col. I, l. 7 (Δημήτριος Σαδαλου) et col. IV, l. 10 (Δημήτριος Σα[δαλου?]) ; SEG XLIX 1541 B, l. 12 (Μην[---] Σπαρτοκο[υ]) ([-]ΑΡΤΟΚΟ[- Malay : ΑΡΤΟΚΟ[---] SEG : ΣΠΑΡΤΟΚΟ[pierre).

⁵⁵ Les monnaies portent ἐπὶ Γουρα δ' στρα(τηγοῦ) τὸ β' πρώτου (SEG XXXVI 1074 ; ca. 161-180 ap. J.-C.) ; ce nom pourrait également être, à Hypaipa, d'origine perse.

⁵⁶ Στρατονίκη Σατοκου, femme d'Artémidôros fils de Ménékratès (*I. Manisa Museum* 458, époque hellénistique), porte un nom macédonien et dynastique.

⁵⁷ [Αρ]τεμιδώρα Πλουτίωνος, [γυ]νή δὲ Δενδουπορεος (TAM V.3 1673, II^e/I^{er} s.).

⁵⁸ Maionia : Tryphôn, fils de Bithys, premier archonte pour la troisième fois, et son fils Bithys (SEG XL 1095, en 211/212 ap. J.-C.). Aizanoi : Βειθυς Δημητρίου parmi les ambassadeurs auprès de Septime Sévère, ca. 196 ap. J.-C. (IGR IV 566, l. 29) ; inscription honorifique pour l'archonte Αὐρ. Εὐφημος Βειθεως (MAMA IX 29, après 212 ap. J.-C.). Un autre Bithys à Saïtai (Lydie) : SEG XXXII 1224, en 111/112 ap. J.-C.

⁵⁹ Robert 1962, 33 (et notamment 250).

modernes. Récemment, Pierre Juhel vient de republier le « décret d'Épinikos de Maronée », qu'il interprète comme un témoignage du règne de Ptolémée Kéraunos (281-279), rejetant l'attribution consensuelle au temps de Ptolémée III Évergète (240-221)⁶⁰. Sans discuter ici ses arguments, qui ne me paraissent par ailleurs trop convaincants, je note que Juhel semble réhabiliter la thèse d'une origine illyrienne des Trales, qui seraient d'après lui une population déplacée par les Antigonides entre le Strymon et le Nestos – plus précisément, par Philippe II. En cela, il ignore la découverte épigraphique récente de Drama, qui confirme, par son onomastique particulière, le caractère thrace de cette population, et plus particulièrement son caractère thrace occidental.

3. La dédicace de Drama : onomastique thrace et possible localisation des Trales

Cette inscription, découverte à Drama (près de Philippes de Macédoine) en 1992 et publiée en 2006, provient du sanctuaire de Dionysos, dont la localisation exacte reste encore inconnue, tout comme le nom antique de cette agglomération. Il s'agit d'une dédicace du début du II^e s. (?), en l'honneur de Dionysos Sauveur⁶¹. Les sept lignes gravées sur la partie supérieure d'un bloc de marbre ont été publiées de la façon suivante par Chaïdô Koukouli-Chrysanthaki (son texte a été repris dans *SEG* LVII 577) : [.]ασ[.]ς Δουλεους καὶ μεθ' αὐ[τ]οῦ Τραλῖς Διονύσω | Σωτήρι εὐχαριστήριον·| Τορκος Ταρουλου, Δανβερενθη[ς] | Δινικενθου, Κετριζεις | Δαλουζελμι[ο]ς, Ταρουσινας | Ζηρ[.]εου, Αρτιδονις Μενίσκο[υ] (Δουλέος *ed. pr.*). L'éditrice grecque proposait de reconnaître les noms [Τ]άσ[ι]ς? ou [Β]άσ[ο]ς? (l. 1) et Ζηρ[αζ]έου ou Ζηρ[ιζ]έου (l. 7, au génitif). À l'aide d'une meilleure photo⁶², j'ai eu l'occasion donner en 2014 une autre lecture de cette inscription⁶³ :

Β[ρ]ασ[ι]ς Δουλεους καὶ μεθ' αὐ-
 [τ]οῦ Τραλῖς Διονύσω
 Σωτήρι εὐχαριστήριον·
 Τορκος Ταρουλου, Δανβερενθη[ς]
 5 Δινικενθου, Κετριζεις
 Δαλουζελμιος, Ταρουσινας
 Τηρηπεου, Αρτιδονις Μενίσκο[υ].

⁶⁰ Juhel 2015, en partic. 98–100.

⁶¹ Koukouli-Chrysanthaki 2006 (photos p. 71, fig. 1, et p. 72, fig. 4 ; dessins p. 73–74) ; inscription mentionnée par A. Chaniotis, *EBGR* 2008 (Kernos 24, 2011, 243–244).

⁶² Grâce à Cédric Brélaz, que je remercie vivement, j'ai pu bénéficier de la documentation photographique rassemblée en vue de la publication du *Corpus des inscriptions grecques et latines de Philippes*, placée sous le patronage des Éphories de Kavala et de l'École française d'Athènes.

⁶³ Dana 2014b, 181–183 (= *NEO* I 1.A).

À l'exception de Μενίσκος, le seul nom grec de cette liste (qui plus est, un patronyme), tous les autres noms sont de facture indigène, plus précisément des noms thraces ; ce nom grec constitue pourtant un indice de l'acculturation en cours, en plus de la dédicace elle-même. J'insiste ici sur l'importance de reconnaître la différenciation interne de l'onomastique thrace, en particulier la distinction entre les noms de la Thrace propre (*grosso modo*, l'actuelle Bulgarie) et ce que j'appelle de manière conventionnelle les noms thraces occidentaux (Thrace Occidentale, Macédoine Orientale, île de Thasos)⁶⁴. Dans cette dédicace de Drama, la plupart des anthroponymes sont typiques de la Macédoine Orientale, car il ne sont jamais attestés en Thrace propre : ainsi Βρασις (l. 1)⁶⁵ (*OnomThrac* 65–66) ; Δουλης (l. 1) (*OnomThrac* 167–169) ; Κετριζ(ε)ις (l. 5) (*OnomThrac* 84–85, cf. les noms en κετρι-/cetri-) ; Ταρουσινας (l. 6) (*OnomThrac* 351–353)⁶⁶ ; Τορκος (l. 4) (*OnomThrac* 374–375, à l'instar des noms en τορκ-)⁶⁷. Deux autres noms sont en revanche plus répandus⁶⁸. Je reprends ici le commentaire des autres noms remarquables de cette liste :

- **Αρτιδονις** (l. 7) : absent du répertoire de D. Detschew, l'éditrice le connaissait par un nom mal interprété dans le même recueil du linguiste bulgare, mais elle le prenait pour un nom probablement grec⁶⁹. À présent, on dispose de deux autres occurrences (*OnomThrac* 9), qui pointent vers les franges orientales de la Macédoine : Συραβιτυς Αρτιδονιος à Pergamos, en Piéris (*SEG* LI 859) ; Δ[ο]υλης Αρτιδονεος dans la région de Bylazora, en Péonie⁷⁰. Cette quatrième occurrence est fort heureusement la deuxième avec un ethnique.
- **Δαλουζελμις** (l. 6) : nom thrace nouveau, qui entre dans la très riche série des noms en -ζελμις⁷¹.
- **Δανβερηνθης** (l. 4) : nom thrace nouveau, avec le suffixe -ενθης, bien connu, cf. le fréquent Δορζενθης/Δορζινθης (*OnomThrac* 161), ou encore Δαληζενθης (*SEG* XLII 580, l. 79) et Καρβερηνθης (*OnomThrac* 77), ces deux derniers noms attestés en Macédoine Orientale.

⁶⁴ Pour une description des quatre régions de l'onomastique thrace, voir Dana 2014a, LXIII–LXXXII.

⁶⁵ Restitution possible, car seulement quelques traces de lettres subsistent du début de la ligne.

⁶⁶ Voir mes observations (Dana 2007). Ce nom est en outre attesté cinq fois dans l'Égypte ptolémaïque, où il est porté par des militaires thraces, et même, par héritage onomastique, par l'agoranome Ταρουθινας d'Oxyrhynchos, au I^{er} s. ap. J.-C. (Benaïssa 2011).

⁶⁷ Voir aussi mes observations (Dana 2010, 36–37).

⁶⁸ Δινικενθος (l. 5) (*OnomThrac* 134), nom attesté à l'époque impériale dans la région, à Kalliphytos, près de Drama (*ΑΕ*, 2009, 1284) ; Ταρουλας (l. 4) (*OnomThrac* 349–350).

⁶⁹ Αυλοζελμις Αρτιδονιος [Σαπ?]παίος (*IG* XII.9 795) ; dans les *IG* on trouve Δυλ[ι]ζελμις, alors que le fac-similé donnait ΑΙΛΟΖΕΛΜΙΣ, d'où la correction Αυλοζελμις (Russu 1950, 57, n° 3) ; si la restitution de l'ethnique est correcte, il s'agit d'un Sappéen (en Thrace Égéeenne).

⁷⁰ JÖAI 6, 1903, *Beibl.*, col. 4, n° 4) ([Δ[α]ύλης JÖAI).

⁷¹ Pour le premier membre, on peut citer dans la même région, à Kalindoia (Mygdonie), Δαλης et Δαληζενθης (*OnomThrac* 109) ; on ignore le rapport exact avec le nom similaire Δαλαζελμις (*CIRB* 586 et 587).

L'éditrice invoque avec raison, pour le premier élément, le nom hapax Δενβερ⁷² attesté à Béroia en Basse Macédoine au II^e s. ap. J.-C.⁷³.

- **Τηρηπης** (l. 7) : d'après la photo et le dessin, j'ai corrigé la lecture antérieure ZHP[.]EOY, qui aurait attesté un nom thrace. Je lis en toute confiance ΤΗΡΗΠΕΟΥ, génitif de Τηρηπης, un autre nom épichorique en Macédoine Orientale (*OnomThrac* 355), comme par ailleurs la famille des noms en -πης⁷⁴.

Selon l'éditrice Koukouli-Chrysanthaki, influencée par les mentions littéraires, cette dédicace émane de soldats visiteurs du sanctuaire qui remercient Dionysos Sauveur après une bataille, soit Cynoscéphales (197), soit Magnésie (190). On ignore pourtant les raisons de la présence de ce groupe de cinq Trales avec leur chef – Β[ρ]ασ[ι]ς (?) Δουλεους καὶ μεθ' αὐ[τ]οῦ Τραλῆς – aux confins du royaume antigonide et par ailleurs très près de leur territoire, quelque part entre le Nord de la Macédoine Orientale et le Nord de la Thrace Égéeenne (voir *infra*, IV).

4. Les Trales à Alexandrie d'Égypte

Le hasard arrange bien les choses, car une inscription publiée en 2014 apporte une autre preuve décisive pour notre sujet. Il s'agit d'une dédicace de la fin du III^e s., gravée sur une base de statue (bloc de granit rose), qui honore au Boubasteion⁷⁵ d'Alexandrie un certain Mégamédès, membre des « premiers amis » du roi Ptolémée IV Philopatôr. Ce responsable lagide inconnu par ailleurs est honoré par un *koinon* de quatre groupes de militaires : [Μ]εγαμήδην τῶν πρώτων φίλων, | τὸ κοινὸν τῶν Τραλέων [Θ]ραικῶν, καὶ τῶν παραγενομένων | [ἀπ]ὸ τῆς Λιβύης Μασύλ[ω]ν σὺν αὐτοῖς προσκειμένων, | [καὶ τῶ]ν Περσῶν καὶ Κυρηναί[ων] συν<σ>τρατευομένων, κτλ.⁷⁶. On reconnaît deux groupes de mercenaires, les « Trales thraces » et les « Masyles venus de Libye » (thraces, respectivement numides) et deux autres ethniques bien connus en Égypte : les très nombreux Cyrénéens et les Perses (ces derniers, en réalité, un pseudo-ethnique). On aurait affaire plutôt à un *koinon* des deux premiers groupes (les Masyles étant adjoints aux Trales), auxquels s'ajoutent les deux derniers groupes, présents à un certain moment dans le même groupement militaire à une

⁷² Un « nom étonnant » (M. B. Hatzopoulos, *BÉ*, 1988, 830).

⁷³ *SEG* XXXV 724 = *I. Beroeae* 260 ; Petracchia Lucernoni 2001, 66, n° 44. Avec un camarade, il honore la mémoire d'un *stationarius* (chargé de la police) : Μακρόβεις καὶ Δενβερ Βικτωρείω στα|τιωναρίω τῷ φίλῳ μνεῖ|ας χάριν.

⁷⁴ Ce génitif en -εου, bien que rare, est attesté pour d'autres noms thraces en -ης : Δαληζενθεου (*SEG* XLII 580, l. 79), Διουζηου (*IGBulg* III 1404), Δολεου (*IThrAeg* 386)/Δωλεου (*IThrAeg* 249)/Δοληου (Thrakika 13, 1940, 25), Δροληου (Spomenik 77, 1934, 53, n° 51), Δουλεου (*SEG* XXX 607 = *Philippi* 556).

⁷⁵ En réalité, il doit s'agir d'un sanctuaire d'Artémis.

⁷⁶ Abd El-Fattah & Abd El-Maksoud & Carrez-Maratray 2014, 151–161, n° I (photo p. 175–176, fig. 1–3), avec ma première intervention (Dana 2016, 145–146 = NEO III 23) ; cf. aussi les observations de Fr. Kayser (*BÉ*, 2015, 729), en particulier sur ce *koinon* qui serait un rassemblement occasionnel de soldats ayant participé à la même campagne.

occasion inconnue. La présence des Masyles « venus de Lybie »⁷⁷ – qui sont sans doute les lointains Mas(s)yles de Numidie⁷⁸ – et des « Trales thraces », avec des précisions géographiques accolées, ajoute une nouvelle touche de couleur à la diversité du recrutement lagide.

On se situe à une époque proche de celle de la bataille de Raphia où, dans l'armée lagide, Polybe mentionnait la présence de 2000 Thraces et Galates récemment recrutés, qui se trouvaient, avec 4000 *katoikoi* (et leurs descendants) thraces et galates, sous le commandement du Thrace Dionysios⁷⁹. Les éditeurs de la dédicace voient dans tous ces militaires, y compris les Thraces, des cavaliers – et dans Mégamédès un hipparque –, ce qui est problématique, puisque l'on sait que les Trales ont toujours fourni des contingents d'infanterie légère (voir *infra*, V).

Cette nouvelle mention des Trales au service des Ptolémées, qui s'ajoute au dossier de Samothrace, dans le même contexte lagide, est la première sur le sol égyptien ; elle n'est pourtant pas surprenante, étant donné leur présence systématique dans les autres armées hellénistiques, vers la même époque. Avec la précision de leur origine thrace, le débat sur le caractère culturel des Trales est donc clos – il était déjà confirmé par l'onomastique de la dédicace de Drama –, et l'emploi à des fins militaires de cette population dans l'Empire lagide⁸⁰ – et dans l'ensemble des armées hellénistiques – se voit confirmé.

Un autre document, malheureusement ambigu, pourrait être versé à ce dossier. Il s'agit d'un graffiti grec gravé vers 100 à Abousir (Memphis), dans le complexe funéraire de Sahourè, et publié sans photo ni dessin il y a plus d'un siècle⁸¹ : Διόφορος | Διοσκόρου ΤΡΑΛΑ[---]. Si le premier nom est très rare, à la fin on s'attendait à un ethnique, soit celui d'un Trale, soit celui d'un ressortissant de Tralles, en Asie Mineure⁸². Carrez-Maratray notait à

⁷⁷ Sans doute faut-il comprendre par cette mention géographique non pas la Libye *stricto sensu* et donc la Cyrénaïque, comme le font les éditeurs, mais bien le continent, à savoir l'Afrique (cf. Hérodote). On rencontre le même raccourci dans le notice de Steph. Byz. s.v. Μασύλιοι, Λιβυκὸν ἔθνος. Ἀπολλόδορος β'. Πολύβιος ἐν τῷ ἐβδόμῳ Μασυλεῖς αὐτοῦς φησι. À l'instar d'autres auteurs, Polybe les cite parmi les Numides (Pol. 3.33.15).

⁷⁸ Abd El-Fattah & Abd El-Maksoud & Carrez-Maratray 2014, 159–160.

⁷⁹ Pol. 5.65.10. Voir Fischer-Bovet 2914, 139.

⁸⁰ Dans l'armée lagide, les Thraces sont particulièrement nombreux. Leur recrutement est complexe (partition de l'armée d'Alexandre et plusieurs vagues de recrutement lors des premiers Ptolémées), mais ils sont déjà en nombre considérable au milieu du III^e s. et jouissent d'un statut privilégié (des clérouques) ; leur installation précède donc le contrôle effectif lagide au Nord de l'Égée. Tous ces aspects interdisent l'association commode faite par la plupart des Modernes entre la domination ptolémaïque en Thrace du Sud (en outre, limitée à la seconde moitié du III^e s.) et la présence de militaires d'origine thrace en Égypte. Qui plus est, d'après les données onomastiques et à la lumière de la nette diversité interne de l'anthroponymie thrace, la plupart de ces soldats sont originaires de Macédoine Orientale (donc des nouveaux territoires de l'ancien royaume macédonien), et en moindre mesure de la Thrace du Sud (côtes égéennes et propontiques) et de Bithynie (Dana 2011, 90–101).

⁸¹ Borchardt 1910, I, 196 (SB I 5120).

⁸² Ainsi Launey 1949-1950, p. 401 n. 7 et 1203, Τράλι[ις] ou Τραλλ[ιανός].

propos de ce graffiti que « la lecture certaine se voit désormais confirmée »⁸³, ce qui reste toutefois loin d'être le cas.

IV. Localisation des Trales

De manière régulière, le nom des Trales a été mis en rapport avec l'anthroponyme simple *Τραλις/Tralis* (*OnomThrac* 378–379), attesté uniquement en Macédoine Orientale, et avec l'élément panthrace *-τραλις/-tralis* (cf. *OnomThrac* 378)⁸⁴. Dans la dédicace de Drama, 9 des 11 noms des militaires traless sont caractéristiques : ce sont des noms qui ne sont pas attestés en Thrace propre, mais qui sont typiques de l'ensemble de la Macédoine Orientale, notamment l'Édonide, l'Odomantide, la Mygdonie et la Pélagonie. La dédicace est donc l'œuvre d'un chef (un officier) secondé par un groupe de cinq militaires, qualifiés de « Trales ». L'éditrice grecque avait montré avec raison l'appartenance thrace des Trales. À présent, grâce à la richesse onomastique de ce nouveau document, non seulement l'origine thrace des Trales est définitivement confirmée (comme le montre également la dédicace du *Boubasteion*), mais elle certifie leur ancrage, à la fois géographique et culturel, aux confins de la Macédoine Orientale. Les Trales qui devaient assurer la sécurité de la Pérée de Samothrace mentionnés dans les deux décrets commentés ci-dessus, n'étaient pas très loin de leur patrie. Leur opposition lors du retour d'Agésilas à travers la Thrace du Sud (à savoir, Égéenne) invitait déjà à les situer dans cette région.

Les deux villes des Trales, citées par Étienne de Byzance, Bègis et Bolouros⁸⁵, semblent indiquer, selon la proposition avisée d'A. G. Zannis, une localisation des Trales entre le Moyen-Strymon et le Moyen-Nestos (le Rhodope occidental)⁸⁶. Le second toponyme est peut-être identique avec la fortification appelée Βέλλουρος, au Sud des Rhodopes ; sous Justinien, elle est décrite par Procope de Césarée comme un village (κώμη) riche et peuplé, avec des champs propices pour l'agriculture. Il est tentant de rapporter ce toponyme au nom de Βολερόν, district de l'Empire Byzantin voisin du district de Strymon, qui couvrait toute la vallée du Moyen-Nestos⁸⁷.

Une dédicace du II^e s. apr. J.-C., découverte à Kresna (près de Neinë), dans la vallée du Moyen-Strymon (Sintique), en Macédoine Orientale, indiquerait pour son éditrice

⁸³ Abd El-Fattah & Abd El-Maksoud & Carrez-Maratray 2014, 159.

⁸⁴ Ainsi par Masson 1993, 167 ; L. D. Loukopoulou, dans Hatzopoulos & Loukopoulou 1996, 316 (« parenté probable avec l'ethnique *Τραλλεῖς/Τραλεῖς* ») ; Parissaki 2007, 255.

⁸⁵ Voir note 6.

⁸⁶ Zannis 2014, 125–126, et pour leur localisation 308–309, en partic. la dernière localité.

⁸⁷ Prok. *aed.* 4.11.7 (Bellouros) ; Lemerle 1954, 159–168 (Boleron).

l'ethnique au pluriel Τραλις, alors que Georgi Mihailov, dans son corpus *IGBulg* (et dans l'index), prend Τραλις pour un anthroponyme⁸⁸. Le texte est le suivant :

Πύρρος | Κεilaiβει|θρος και οί | περι αύτόν.| vac. Τραλις.

La mention d'un anthroponyme à la fin de la dédicace, sans aucune précision, est étonnante ; d'autre part, l'éventuelle mention des « Trales » en pleine époque impériale, comme il est manifeste d'après la paléographie, est tout aussi surprenante.



Il convient en revanche d'écarter de ce dossier un document plus tardif, qui a été régulièrement mis en rapport avec les Trales. Un diplôme militaire du 19 juillet 114 ap. J.-C. (*RMD* I 14 + IV 227), pour la province de Thrace, présente le formulaire onomastique suivant : *coh(ortis) IIII Gallor(um), cui praest C(aius) Vindilicius C(ai) f(ilius) Pub(lilia tribu) Fontanus, ex equite C(aio) Iulio C(ai) f(ilio) Valenti, Trall(i), et Iulio f(ilio) eius, et Valentinae fil(iae) eius, et Gaiae fil(iae) eius*. Ce diplôme fut découvert à Pisarevo, près de Dolna Orjahovica, à 17 km Nord-Est de Veliko Tărnovo (donc, en Mésie Inférieure)⁸⁹. La plupart des commentateurs ont préféré voir dans le soldat un Thrace, pensant à la tribu des

⁸⁸ Gerasimova 1993, 238–239, n° 5 (fig. 5–6) ; Gerassimova-Tomova 1994, 301–303 ; *IGBulg* V 5890 (= *SEG* XLVII 1063).

⁸⁹ Paunov & Roxan 1997. À l'époque de cette publication, il s'agissait du premier diplôme connu pour la province de Thrace. Depuis, d'autres constitutions impériales sont connues pour cette province, par ex. *RMD* IV 260 + V 385 = *RGZM* 28 (10 oct. 138), pour *Flavius Ialysi f. Valens, Perin(tho)*, dans la *coh. I Cisipadensium* ; *AE*, 2004, 1907 (10 mars 153), pour *Aelius Batonis f. Dassius, Pann(onius)*, dans la *coh. II Mattiacorum*.

Tralles⁹⁰. Cette hypothèse est pourtant invraisemblable. La solution la plus appropriée est d'y voir le nom de la ville micrasiatique⁹¹ de Tralles, correctement écrit avec -ll-, explication qui est également appuyée par l'onomastique latine de citoyen romain du soldat et de ses enfants⁹².

Par conséquent, les Trales sont une peuplade des contrées montagneuses aux marges du royaume macédonien et du monde thrace (partagé depuis toujours en royaumes et tribus), à l'instar d'autres Thraces des confins et des régions hellénisées ou précocement acculturées – comme la Chalcidique, la Macédoine Orientale et la Thrace Égéeenne –, qui ont fourni la plupart des recrues « thraces » aux armées classiques et hellénistiques.

V. Spécialisation des Trales

Si l'on se fie aux quelques détails offerts par les sources littéraires, les Trales ont fourni des contingents d'infanterie légère : ils sont notamment qualifiés de *caetrati/peltastae*, des peltastes, équipés d'un petit bouclier⁹³. Si d'autres corps mobiles comportent des archers et des frondeurs, les Trales sont des akontistes, des *psiloi*, recherchés pour leur spécialisation dans les embuscades et les attaques rapides⁹⁴. Leur rôle était d'harcéler l'ennemi – dans un cas, 400 Trales et 300 Crétois s'en prennent à la cavalerie romaine ; Tite-Live évoque « la vitesse des Illyriens pour effectuer des actions de pointe et des charges soudaines (*Illyriorum velocitas ad excursiones et impetus subitos usui esset*), et que les Crétois cribleraient de flèches un ennemi attaquant en ordre dispersé »⁹⁵. Quand le récit est plus précis, on voit qu'ils sont toujours présents dans l'infanterie légère (*levis armatura*), de manière presque

⁹⁰ Ainsi Paunov & Roxan 1997, 277–279 (« His name is Roman, but his home and findspot of the diploma indicate the possibility of a Thracian origin »), qui suggèrent une recrue locale du territoire de la tribu des Tralles (cf. aussi *AE*, 1997, 1334) ; M. M. Roxan, *RMD*, IV, 2003, p. 449 (origine thrace ou de la cité de Tralles) ; Spaul 2000, 164 (« Trallus », *sic*) ; Zannis 2014, 309 n. 483.

⁹¹ Pour cette solution, voir aussi Dušanić 1996, 33 n. 15. Voir mon explication de l'ethnique dans Dana 2010, 41–42, n° 8.

⁹² Le nombre des militaires originaires des cités d'Asie Mineure en service dans les troupes auxiliaires est assez important sur les diplômes de la fin du I^{er} s. et de la première moitié du II^e s. de notre ère, confirmant les données épigraphiques. La plupart de ces militaires possèdent déjà une onomastique de facture latine et très banale : c'est précisément le cas de C. Iulius Valens, dont les trois enfants ont reçu, eux aussi, des noms latins, tous en rapport avec les *tria nomina* de leur père – Gaia, Iulius, Valentina. Il s'agit donc d'un vétéran originaire de Tralles de Carie, établi, lui et/ou ses enfants, en Mésie Inférieure après son service dans la province de Thrace. En revanche, la plupart des auxiliaires thraces portent à cette époque, d'après les diplômes, une onomastique pérégrine, avec des noms indigènes (qui restent majoritaires pour leurs enfants) (voir Dana 2013).

⁹³ Liv. 33.4.4 (2000 Trales en 197, à Cynoscéphale). Sur les mercenaires des armées hellénistiques (dans les garnisons) et les corps spécialisés d'infanterie légère (*euzōnoi*) qu'il fournissaient en complément aux forces principales, voir Sekunda 2007, 343–344.

⁹⁴ Comme l'a déjà montré Launey, à l'instar d'autres Thraces, les Trales constituent une infanterie légère et mobile, en vue du harcèlement et des coups de main (Pélagonie, 199), ou pour engager la bataille (Dymé, 208 ; Olympe 199).

⁹⁵ Liv. 31.35.1 et 3 (en 199, bataille de Lyncus).

systématique avec les Crétois⁹⁶. Leurs contingents varient, à l'instar des Crétois et d'autres peuples réputés pour leurs qualités militaires, de plusieurs centaines à quelques milliers d'hommes ; il s'agit plutôt de contingents de taille petite et moyenne. Quand les ordres de bataille sont connus, les contingents trales sont souvent groupés avec d'autres corps très mobiles, tels les Crétois (à Magnésie, dans les deux armées ; à Olympe) ou la cavalerie (en Pélagonie, en 199). Il est étonnant de constater, dans le groupe des données littéraires conservées sur les conflits de la fin du II^e et du début du III^e s., que les Trales sont presque toujours mentionnés en compagnie des Crétois⁹⁷, formant une sorte de tandem, comme s'il s'agissait de contingents indispensables de toute armée « complète ».

Les Trales sont présents dans l'ensemble des armées hellénistiques : lagide, antigonide⁹⁸, séleucide⁹⁹, attalide. À la bataille de Magnésie (190), des Trales se trouvent dans les deux camps, de la même façon que des Thraces sont présents dans les deux armées qui s'affrontèrent en 217 à Raphia, sous Antiochos III et Ptolémée IV. On peut se poser la question si ces mentions répétées concernent toujours des Trales d'un point de vue ethnique, ou si elles peuvent parfois évoquer une étiquette, une façon de combattre « à la manière des Trales », comme il a pu s'agir pour les Macédoniens, les Crétois et les Mysiens, entre autres¹⁰⁰. Je préfère toutefois m'en tenir, dans ce cas, à des groupes effectivement recrutés parmi les Trales, d'après la précision géographique de la dédicace d'Alexandrie (« Trales thraces », pendant des « Masyles venus de Libye ») et les données onomastiques précieuses de la dédicace de Drama ; je n'exclue toutefois pas la possibilité que des Thraces aient été recrutés d'autres peuplades et équipés/entraînés à la manière des Trales, comme un corps incontournable des armées hellénistiques entre 250 et les premières décennies du II^e s.

VI. Fragments d'histoire sociale

Deux dédicaces nous renseignent sur les pratiques culturelles de certains groupes, comme les Trales de Drama sous les ordres d'un officier, à son tour trale (sanctuaire de Dionysos), ou dans une association plus large, tel le *koinon* militaire d'Alexandrie d'Égypte

⁹⁶ Liv. 37.40.8 (en 190, à Magnésie du Sipyle, sur le flanc droit de l'armée d'Antiochos III le Grand) ; cf. aussi App., *Syr.* 32 : dans l'armée d'Antiochos, « il y avait aussi par ailleurs une foule de frondeurs, d'archers, de lanceurs de javelot et de peltastes – Phrygiens, Lyciens, Pamphyliens, Pisidiens, Crétois, Trales (τε καὶ Τραλλιανῶν) et Ciliciens équipés à la façon des Crétois ».

⁹⁷ Sur les Crétois (Launey 1949-1950, 248–286) et les Néo-Crétois (unités de *neoi* crétois), voir Sekunda 2011.

⁹⁸ Dans sa monographie sur l'organisation de l'armée macédonienne, Hatzopoulos 2001 n'inclut pas les mercenaires, ni les alliés-sujets, catégories parmi lesquelles il faut compter les Trales.

⁹⁹ Dans son étude sur les Thraces dans l'armée séleucide, Dumitru 2013 omet les Trales, affirmant même que les Thraces sont absents à la bataille de Magnésie (Dumitru 2013, 72–73), alors que des contingents trales sont présents dans les deux camps. De la même façon, des Thraces se trouvent dans les deux camps à la bataille de Raphia (217), qui opposa Antiochos III à Ptolémée IV.

¹⁰⁰ Au sujet de la célèbre cavalerie tarentine, Bugh 2011 insiste sur les deux sens ; l'emploi technique remplace le sens ethnique seulement après le début du II^e s.

honorant son commandant d'une statue (*Boubasteion*) ; elles concernent par ailleurs des divinités grecques.

À part ces découvertes récentes, on dispose de quelques maigres renseignements sur leur histoire sociale : dans les accords de Pergame, où les Trales sont sous le commandement d'un officier porteur d'un nom macédonien, il est question des biens et surtout des orphelins des soldats (ll. 8-9) : ὑπὲρ ὀρφανικῶν ὅπως ἂν οἱ ἀγχιστα γένους λαμβάνωσιν ἢ ᾧ ἂν ἀπολίπη¹⁰¹. On ignore le sort ultérieur des Trales d'Attaleia et des Trales d'Alexandrie, et la possible régularisation de leurs contingents dans les armées royales. Dans le cas des premiers, on peut raisonnablement penser à leur installation effective dans le royaume attalide¹⁰². Les accords de Pergame font état de l'organisation des soldats dans une association, un *koinon* (l. 62), destiné à défendre leurs revendications¹⁰³. Un autre *koinon* qui transcende les corps ethniques ou pseudo-ethnique est, à Alexandrie, l'association des soldats ayant servi sous les ordres de Mégamédès¹⁰⁴.

Dans les deux cas, il s'agit de communautés militaires, implantées souvent loin, voire très loin de leur territoire d'origine, et impliquées naturellement dans des interactions avec d'autres communautés militaires et la société environnante. Sans doute de futures découvertes épigraphiques compléteront cette image des Trales ou d'autres populations concernées par des recrutements préférentiels à l'époque hellénistique.

À une époque de professionnalisation de la guerre¹⁰⁵, ces « Trales thraces », originaires d'une région située aux confins de la Macédoine Orientale, de la Thrace propre et de la Thrace Égéeenne, et gravitant depuis l'époque de Philippe II dans l'orbite du royaume macédonien, semblent avoir connu une notoriété certaine et une mobilité similaire à celle des Crétois¹⁰⁶, présents dans l'ensemble des armées hellénistiques. Grâce aux deux inscriptions de Drama et d'Alexandrie, récemment publiées, qui ont permis de reprendre l'ensemble du dossier, les Trales sortent progressivement de leur anonymat, en même temps que se dissipe la vision nébuleuse sur les « barbares illyro-thraces ». Ces communautés militaires en

¹⁰¹ Sur les accords d'Eumène I^{er} et les aspects sociaux du mercenariat, voir Chaniotis 2005, 86–87.

¹⁰² Par ailleurs, en Lydie et des régions voisines, plusieurs noms thraces sont attestés à l'époque hellénistique et impériale : ce sont les descendants des militaires thraces (et sans doute traies) de l'armée attalide.

¹⁰³ Biagio 2014, 99–100.

¹⁰⁴ Cf. le *koinon* des Thraces de Chypre (κοινὸν τῶν ἐν Κύπρῳ τασσομένων Θρακῶν καὶ τῶν συμπολιτευομένων), l'un parmi tant d'autres *koina* de militaires associés par groupes ethniques, datant de la seconde moitié du II^e s. (Launey 1949-1950, 388).

¹⁰⁵ Voir Chaniotis 2005, 78–101.

¹⁰⁶ Sur les mercenaires crétois (causes socio-économiques), voir Chaniotis 2005, 81–82.

mouvement nous permettent d'entrevoir la complexité du mercenariat antique, laissant loin derrière les généralisations sur les « Thraces » ou les « Barbares ».

Dan DANA
CNRS/ANHIMA
2, rue Vivienne
75002 Paris
ddana_ddan@yahoo.com

BIBLIOGRAPHIE

- A. Abd El-Fattah, M. Abd El-Maksoud, J.-Y. Carrez-Maratray, Deux inscriptions grecques du Boubasteion d'Alexandrie, *AncSoc* 44, 2014, 149–177.
- Z. Archibald, *The Odryian Kingdom of Thrace: Orpheus Unmasked*, Oxford 1998.
- A. Avram, Antiochos II Théos, Ptolémée II Philadelphie et la mer Noire, *CRAI* 147, 2003, 1181–1213.
- G. Bakalakis, R. L. Scranton, An Inscription from Samothrace, *AJPh* 60, 1939, 452–458.
- R. S. Bagnall, *The Administration of the Ptolemaic Possessions outside Egypt (Columbia Studies in Classical Tradition 4)*, Leyde 1976.
- R. S. Bagnall, The Origins of Ptolemaic Cleruchs, *BASP* 21, 1984, 7–20 [= Idem, *Hellenistic and Roman Egypt. Sources and Approaches*, Aldershot-Burlington (Vt.) 2006, n° VIII].
- B. Bar-Kochva, *The Seleucid Army. Organization and Tactics in the Great Campaigns*, Cambridge 1976.
- A. Benaissa, Two Slave Sales from First-Century Oxyrhynchus, *ZPE* 177, 2011, 222–228.
- J. G. P. Best, *Thracian Peltasts and their Influence on Greek Warfare*, Groningen 1969.
- H. Berve, *Das Alexanderreich auf prosopographischer Grundlage*, I-II, Munich 1926.
- N. Biffi, L'Anatolia meridionale in Strabone. Libro XIV della *Geografia*, Bari 2009.
- J. Bingen, Les Thraces en Égypte ptolémaïque, *Pulpudeva* 4, 1983, p. 72–79 (= *The Thracians in Ptolemaic Egypt*, in: Idem, *Hellenistic Egypt. Monarchy, Society, Economy, Culture*, Édimbourg 2007, 83–93).
- L. Borchardt, *Das Grabdenkmal des Königs Sahure*, I-II, Leipzig 1910.
- H. Bru, *La Phrygie Parorée et la Pisidie septentrionale aux époques hellénistique et romaine. Géographie historique et sociologie culturelle (Mnemosyne Suppl. 401)*, Leyde-Boston 2017.
- G. R. Bugh, The Tarantine Cavalry in the Hellenistic Period: Ethnic or Technic?, in: Couvenhes – Crouzet – Péré-Noguès 2011, 285-294.
- A. Chaniotis, *War in the Hellenistic World. A Social and Cultural History*, Malden (MA) 2005.
- G. M. Cohen, *Katoikia, Katoikoi and Macedonians in Asia Minor*, *AncSoc* 22, 1991, 41–50.
- G. Cohen, *The Hellenistic Settlements in Europe, the Islands, and Asia Minor*, Berkeley – Los Angeles 1995.
- J.-Chr. Couvenhes – S. Crouzet – S. Péré-Noguès (éds.), *Pratiques et identités culturelles des armées hellénistiques du monde méditerranéen. Hellenistic Warfare 3 (Scripta Antiqua 38)*, Bordeaux 2011.

- D. Dana, La ville thraco-macédonienne Adrène: relecture d'une inscription récemment éditée (SEG L 829 XXXI b), REG 120, 2007, 770–775.
- D. Dana, Corrections, restitutions et suggestions onomastiques dans quelques diplômes militaires, CCG 21, 2010, 35–62.
- D. Dana, Les Thraces dans les armées hellénistiques: essai d'«histoire par les noms», in: Couvenhes – Crouzet – Péré-Noguès 2011, 87–115.
- D. Dana, Les Thraces dans les diplômes militaires: onomastique et statut des personnes, in: M.-G. G. Parissaki (éd.), Thrakika Zetemata II. Aspects of the Roman Province of Thrace (Μελετήματα 69), Athènes 2013, 219–269.
- D. Dana, Onomasticon Thracicum (OnomThrac). Répertoire des noms indigènes de Thrace, Macédoine Orientale, Mésies, Dacie et Bithynie (Μελετήματα 70), Athènes 2014a (= *OnomThrac*).
- D. Dana, Notices épigraphiques et onomastiques I, ZPE 188, 2014b, 181–198.
- D. Dana, Notices épigraphiques et onomastiques III, ZPE 198, 2016, 145–161.
- D. Dana, Les Thraces dans le Fayoum: immigration militaire et évolution en contexte gréco-égyptien, in: F. Kayser, L. Medini (éds.), Communautés nouvelles en Égypte hellénistique et romaine (Sociétés, Religions, Politiques 40), Chambéry 2017, 69–104.
- D. Detschew, Die thrakischen Sprachreste, Vienne 1957 (réimpr. 1976).
- A. G. Dumitru, Les Séleucides et les Balkans: les Thraces dans l'armée séleucide, in: A. Rufin Solas (éd.), Armées grecques et romaines dans le nord des Balkans. Conflits et intégration des communautés guerrières (Akanthina 7), Gdańsk – Toruń 2013, 69–89.
- S. Dušanić, Military Diplomas for the Auxiliary Soldiers from the Hellenophone Provinces: The Problem of the Recipients' Roman Name Formulae, in: A. D. Rizakis (éd.), Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects. Proceedings of the International Colloquium Organized by the Finnish Institute and the Centre for Greek and Roman Antiquity, Athens 7-9 September 1993 (Μελετήματα 21), Athènes 1996, 31–42.
- Chr. Fischer-Bovet, Army and Society in Ptolemaic Egypt (Armies of the Ancient World 1), Cambridge – New York 2014.
- P. M. Fraser, Samothrace 2.1. The Inscriptions on Stone, New York 1960.
- Ph. Gauthier, Ἐξαγωγή σίτου: Samothrace, Hippomédon et les Lagides, Historia 28, 1979, 76–89.
- V. Gerasimova, Nahodki ot grad Nejne [Découvertes de la ville de Neine], Godišnik na Nacionalnija Arheologičeski Muzej 9, 1993, 237–239.
- W. Gerassimova-Tomova, Τραλεις, in: P. Roman – M. Alexianu (éds.), Relations thraco-illyro-helléniques. Actes du XIV^e Symposium National de Thracologie (à participation internationale). Băile Herculane (14-19 septembre 1992), Bucarest 1994, 301–306.
- G. T. Griffith, Mercenaries of the Hellenistic World, Cambridge 1935.
- E. V. Hansen, The Attalids of Pergamon, Ithaca (NY) 1947.

- M. B. Hatzopoulos, Échantillons onomastiques de l'arrière-pays macédonien au III^e siècle av. J.-C., in: R. W. V. Catling, F. Marchand (éds.), *Onomatologos. Studies in Greek Personal Names Presented to Elaine Matthews*, Oxford 2010, 356–365.
- M. B. Hatzopoulos, L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides. Problèmes anciens et documents nouveaux (*Μελετήματα* 30), Athènes 2001.
- M. B. Hatzopoulos – L. D. Loukopoulou, Recherches sur les marches orientales des Téménides (Anthémonte – Kalindoia) (*Μελετήματα* 11), I-II, Athènes 1992 – 1996.
- H. Hepding, Die Arbeiten zu Pergamon. II. Die Inschriften, *AM* 35, 1910, 401–493.
- P. O. Juhel, Epigraphic Evidence for Ptolemy Keraunos, King of Macedonia: The Epinikos Decree Revisited, *Historia* 64, 2015, 77–105.
- W. Kolbe, Ephebenlisten, *AM* 32, 1907, 415–469.
- Ch. Koukouli-Chrysanthaki, Αρχαίος οικισμός Δράμας. Νέα επιγραφή από το ιερό του Διονύσου, in: *Η Δράμα και η περιοχή της. Ιστορία και πολιτισμός. Πρακτικά Δ' Επιστημονικής Συνάντησης. Δράμα 16-19 Μαΐου 2002*, Drama 2006, 57–74.
- M. Launey, Recherches sur les armées hellénistiques, I-II, Paris 1949 – 1950 (réimpr. 1987).
- P. Lemerle, Philippes et la Macédoine orientale à l'époque chrétienne et byzantine. Recherches d'histoire et d'archéologie (*BEFAR* 158), Paris 1954.
- J. Ma, The Attalids: A Military History, in P. Thonemann (éd.), *Attalid Asia Minor. Money, International Relations, and the State*, Oxford 2013, 49–82.
- O. Masson, Une question delphique: qui étaient les «Mysiens» de Lilaia?, *REG* 106, 1993, 163–167.
- L. Migeotte, L'emprunt public dans les cités grecques. Recueil des documents et analyse critique, Québec – Paris 1984.
- H. Müller, Ein Kultverein von Asklepiasten bei einem attalidischen Phrourion im Yüntdağ, *Chiron* 40, 2010, 427–457.
- A. N. Oikonomides, The Death of Ptolemy «The Son» at Ephesos and *P. Bouriant* 6, *ZPE* 56, 1984, 148–150.
- M.-G. G. Parissaki, Prosopography and Onomasticon of Aegean Thrace (*Μελετήματα* 49), Athènes 2007.
- P. Paschidis, Between City and King. Prosopographical Studies on the Intermediaries between the Cities of the Greek Mainland and the Aegean and the Royal Courts in the Hellenistic Period (*Μελετήματα* 59), Athènes 2008.
- E. I. Paunov – M. M. Roxan, The Earliest Extant Diploma of Thrace, A. D. 114 (= *RMD* I 14), *ZPE* 119, 1997, 269–279.
- M. F. Petrucci, *Lucernoni, Gli stationarii in età imperiale*, Rome 2001.
- E. Polaschek, *RE* VI.A.2, 1937, 2091–2093, s.v. Tralleis (1).

- S. Psoma, An Honorary Decree from Thasos (*IG XII 8, 267*) and the Samothracian Peraia during the Hellenistic Period, in: L. D. Loukopoulou – S. Psoma (éds.), *Thrakika Zetemata, I* (Μελετήματα 58), Athènes 2008, 121–138.
- A.-J. Reinach, Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame, *RA* 14, 1909, 55–70.
- L. Robert, Notes d'épigraphie hellénistique, *BCH* 59, 1935, 421–437 (= *OMS, I*, 182–184).
- L. Robert, *Villes d'Asie Mineure. Études de géographie ancienne*, Paris 1962².
- L. Robert, c.r. de Fraser 1960, *Gnomon* 35, 1963, 50–79 (= *OMS, VI*, 589–618).
- L. Robert, Des Carpathes à la Propontide, *StudClas* 16, 1974, 85–89 (= *OMS, VI*, 307–310).
- M. I. Rostovtzeff, A New Inscription from Samothrace, *AJPh* 61, 1940, 207–208.
- P. Roussel, La Pérée Samothracienne au III^e siècle avant J.-C., *BCH* 63, 1939, 133–141.
- I. I. Russu, *Thracica. Notes d'épigraphie et d'onomastique thrace*, *Godišnik na Narodnija Arheologičeski Muzej Plovdiv* 2, 1950, 57–59.
- N. Sekunda, Land Forces, in: Ph. Sabin, H. Van Wees, M. Whitby (éds.), *The Cambridge History of Greek and Roman Warfare, I* (Greece, the Hellenistic World and the Rise of Rome), Cambridge 2007, 325–357.
- N. Sekunda, Neocretans, in: Couvenhes – Crouzet – Péré-Noguès 2011, 75–85.
- J. E. H. Spaul, *Cohors². The Evidence for and a Short History of the Auxiliary Infantry Units of the Imperial Roman Army* (BAR Int. Ser. 841), Oxford 2000.
- V. Velkov, A. Fol, *Les Thraces en Égypte gréco-romaine* (*Studia Thracica* 4), Sofia 1977.
- B. Virgilio, Eumene I^o e i mercenari di Filetereia e di Attaleia, *SCO* 32, 1982, 97–135 [= *Idem*, *Epigrafia e storiografia. Studi di storia antica, I*, Pise 1988, 111–151 = *Idem*, *Studi sull'Asia Minore e sulla regalità ellenistica: scelta di scritti* (*Studi Ellenistici Suppl. 2*), Pise – Rome, 2014, 81–102].
- I. von Bredow, *DNP* 12.1, 2002, 750, s.v. Tralleis (1).
- A. G. Zannis, *Le pays entre le Strymon et le Nestos: géographie et histoire* (VII^e-IV^e siècle avant J.-C.) (*Μελετήματα* 71), Athènes 2014.